

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

- 2.1 Séance ordinaire du Conseil municipal du 6 juin 2017 à 19 h 30
- 2.2 Séance extraordinaire du Conseil municipal du 13 juin 2017 à 19 h 30

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 3.1 Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 2 juin au 6 juillet 2017, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Adjudication pour l'acquisition et installation d'un système de filtration d'air au garage municipal
- 4.2 Adjudication du contrat pour l'aménagement de nouveaux jeux d'eau au parc de la Source
- 4.3 Honoraires additionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'amélioration du bassin de drainage 1A
- 4.4 Achat d'habits de combat pour le service de la protection contre les incendies
- 4.5 Acquisition et installation de système de rangement suite à l'aménagement d'une nouvelle salle d'archives à la caserne
- 4.6 Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels en matière de technologie de l'information pour la Ville de Marieville pour les années 2018 et 2019
- 4.7 Rejet de soumission à la suite de l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels pour la refonte du site internet
- 4.8 Détermination des critères d'évaluation et de sélection pour l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2018 à 2023
- 4.9 Adjudication du contrat pour l'établissement de la valeur assurable de certains bâtiments municipaux

- 4.10 Transaction avec Construction Marieville inc. dans le cadre du contrat pour les travaux relatifs au projet d'aménagement global du parc Sainte-Marie-de-Monnoir
- 4.11 Demandes de révision et d'audit suite à la décision relative à la demande de déréglementation d'une portion de la branche 25 du ruisseau Barré
- 4.12 Réalisation complète de l'objet du règlement numéro 1110-08 et annulation du solde résiduaire dudit règlement d'emprunt
- 4.13 Modification du règlement numéro 1179-16 intitulé « *Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 1 811 246 \$ et un emprunt de 1 811 246 \$ pour les travaux de remplacement de tronçons d'égout pluvial sur le boulevard Ivanier et la rue H.-E. Bryant, de même que l'ajout d'une station de pompage sur l'émissaire du bassin de drainage 1A ainsi que des travaux d'excavation, de pavage et de terrassement* » afin de permettre le paiement comptant
- 4.14 Installation d'un panneau de signalisation d'arrêt obligatoire sur la rue des Iris dans le développement domiciliaire du Domaine des Ruisseaux
- 4.15 Modification à la résolution M17-02-046 intitulée « Fermeture d'une section de la rue du Pont pour la tenue de l'événement Fête familiale de Marieville » afin d'ajouter une autre section de la rue du Pont et afin d'ajouter la fermeture de la rue Cartier
- 4.16 Adoption d'une Politique d'assistance financière aux organismes reconnus par la Ville de Marieville
- 4.17 Entente pour le patinage libre et le hockey libre avec le Centre Sportif Rouville inc.
- 4.18 Modification de la résolution M13-12-354 intitulée « Nomination des membres du Conseil à titre de délégués et de membres de divers organismes, comités et commissions » afin de procéder au remplacement des membres du Conseil délégués sur le conseil d'administration du Centre Sportif Rouville inc.
- 4.19 Avis de la Ville de Marieville quant à la proposition à discuter pour le renouvellement de l'entente 2013-2018 entre Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et les municipalités clientes
- 4.20 Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Marieville et le Syndicat des employés(es) cols blancs de la Ville de Marieville (CSN) pour les années 2016 à 2022 inclusivement
- 4.21 Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Marieville et le Syndicat des employés(es) cols bleus de la Ville de Marieville (CSN) pour les années 2016 à 2022 inclusivement
- 4.22 Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Marieville et le Syndicat des cols bleus (brigadiers scolaires) de la Ville de Marieville (CSN) pour la période du 20 mai 2015 au 19 mai 2023

4.23. Trésorerie

- 4.23.1 Présentation des comptes
- 4.23.2 Décompte progressif numéro 1 - Travaux de réfection du chemin des Trente-Six
- 4.23.3 Décompte progressif numéro 1 - Travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Joseph
- 4.23.4 Décompte progressif numéro 1 - Travaux de resurfacement des rues de Neptune et du Soleil et de traitement de surface sur le rang de la Petite-Savane
- 4.23.5 Décompte progressif numéro 3 et acceptation définitive - Travaux d'implantation d'une nouvelle bordure et d'une bande piétonnière sur la rue Chambly
- 4.23.6 Décompte progressif numéro 8 - Travaux d'amélioration du bassin de drainage 1A

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**5.1. Adoption de règlement**

- 5.1.1 Adoption du projet du règlement numéro 1117-13-17 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1117-08 intitulé « Règlement harmonisé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Marieville » »*
- 5.1.2 Adoption d'un projet de règlement numéro 1142-1-17 intitulé « *Règlement numéro 1142-1-17 intitulé « Règlement modifiant le « Règlement autorisant le remboursement des travaux de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial et des bassins de rétention pour l'égout pluvial ainsi que certains travaux d'aménagement de parcs et décrétant des travaux d'infrastructures de pavage, de bordures, de trottoirs, de passages piétonniers, d'aménagement de parcs et d'éclairage sur une partie du prolongement du boulevard Ivanier ainsi que sur une partie des rues des Nénuphars et des Lotus, situées à l'arrière de la Polyvalente Mgr-Euclide-Théberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 600 748 \$, pour en défrayer le coût » afin de retrancher les travaux non effectués et afin de diminuer le montant de l'emprunt à 1 152 896 \$ »*
- 5.1.3 Adoption du projet du règlement numéro 1186-17 intitulé « *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Marieville »*

5.2. Avis de motion

- 5.2.1 Avis de motion et présentation du règlement – Règlement numéro 1117-13-17 intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1117-08 intitulé « Règlement harmonisé*

concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Marieville » »

5.2.2 Avis de motion et présentation du règlement – Règlement numéro 1142-1-17 intitulé « *Règlement modifiant le « Règlement autorisant le remboursement des travaux de surdimensionnement des conduites d'égout pluvial et des bassins de rétention pour l'égout pluvial ainsi que certains travaux d'aménagement de parcs et décrétant des travaux d'infrastructures de pavage, de bordures, de trottoirs, de passages piétonniers, d'aménagement de parcs et d'éclairage sur une partie du prolongement du boulevard Ivanier ainsi que sur une partie des rues des Nénuphars et des Lotus, situées à l'arrière de la Polyvalente Mgr-Euclide-Théberge et autorisant un emprunt n'excédant pas 1 600 748 \$, pour en défrayer le coût » afin de retrancher les travaux non effectués et afin de diminuer le montant de l'emprunt à 1 152 896 \$ »*

5.2.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1186-17 intitulé « *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Marieville »*

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

7.1 Communication du maire au public

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée